



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 26/06/2024

ID : 026-212600886-20240624-DELIB2024_43-DE



Publié sur le site internet le 26 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024.43 Séance du 24 juin 2024

**Présidence de Monsieur Christian Gauthier
Maire de Chatuzange le Goubet**

Le 24 juin 2024 à 20h00, mesdames et messieurs les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le 18 juin 2024 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Christian Gauthier, Maire de Chatuzange le Goubet. La séance débute à 20h00.

Etaient présents : M. Christian GAUTHIER, M. Claude VOSSEY, Mme Élise CLÉMENT, M. Pascal BERRANGER, Mme Céline LOPEZ, M. Gilles GARNIER, Mme Laurence THON, M. Jean-Marc ANDRÉ, Mme Florence DEGOUGE, M. Christian RAMAT, M. Pierre MELESI, M. Jean-Michel SARZIER, Mme Nathalie ZAMMIT, M. Fabrice GAY, Mme Marina THON, M. Bertrand BECORPI, M. Eric SAULLE, Mme Natacha TRUCHET-COMTE, Mme Mélanie PALCOUX, Mme Stéphanie DESBAR, Mme Coralie DAMAISIN-JAMONET, M. Jérôme CAMACHO, M. Lilian CHEYNEL, M. Christophe BEDOUAIN.

Ont donné pouvoir : Mme Stevie BONNARD à Mme Élise CLÉMENT, Mme Béatrice AMANDE-SÉGUINEAU à Mme Nathalie ZAMMIT, Mme Audrey TRACOL à M. Bertrand BECORPI.

Excusés : M. Roger-Pierre ROLLAND, Mme Caroline BILLION-REY.

Conseillers municipaux présents : 24

Mme Mélanie PALCOUX a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Restauration des vitraux de l'église - Demande de subvention

Rapporteur : Jean-Marc ANDRÉ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 relatif aux attributions du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission « Finances » du 20 juin 2024,

La commune a un projet d'investissement consistant à rénover les vitraux de l'église.

L'église est éclairée par 16 vitraux, 2 petites baies et 2 quadrilobes datant des années 1880 (époque de construction de l'église), de 1919 et de 1944. L'état des plombs dont la plupart atteignent la centaine d'années, voire davantage, nécessite une restauration et des peintures sur verre doivent être reprises. Par ailleurs, les doublages en polycarbonate, devenus opaques, imposent leur remplacement.

Considérant que cette opération peut être subventionnée par la Région Rhône-Alpes via l'appel à projet « Opération Patrimoine Remarquable » qui vise la restauration des édifices dits « patrimoines de proximité » et non protégés Monuments Historiques,

Considérant que cette opération peut être subventionnée par le Département de la Drôme dans le cadre de son dispositif « Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives »,

Le montant global prévisionnel s'élève à environ **36 155€ HT**.

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

Recettes	Détail / libellé	Montant	Taux
REGION		17 693€	49%
DEPARTEMENT		7 231€	20%
Sous-total publiques)	(aides	24 924€	69%
Autofinancement (fonds propres ou emprunt)	AUTOFINANCEMENT	11 231€	31%
Total prévisionnel € HT		36 155€	100%

Cette dépense sera inscrite au Budget Communal 2024 et suivants.

N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20240624-DELIB2024_

Conseil Municipal du 24 juin 2024

Entendu l'exposé de Monsieur le rapporteur,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de Restauration des vitraux de l'église et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ;
- **DIT** que la dépense sera inscrite au BP 2024 et suivants ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux le plus élevé auprès de la Région Rhône-Alpes via l'appel à projet « Opération Patrimoine Remarquable », du Département de la Drôme dans le cadre de son dispositif « Patrimoine - Restauration et valorisation du bâti, objets, archives »,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention d'attribution des subventions.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

